



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

## PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2024

### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2024
- 1.4 Nomination d'une directrice générale
- 1.5 Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale
- 1.6 Constitution du comité en santé et sécurité au travail SST
- 1.7 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2024

### 2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2024
- 2.2 Autorisation des cosignataires
- 2.3 Cartes de crédit
- 2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Mise à jour du plan municipal de sécurité civile

### 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Demande d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
- 4.2 Attestation de fin des travaux - traitement de surface sur la route de la Chute du Huit - Dossier DYF99883
- 4.3 Adoption du règlement #2024-411 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées
- 4.4 Adoption du règlement d'emprunt #2024-412 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées
- 4.5 Avis de motion du règlement #2024-413 créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 4.6 Dépôt et présentation du projet de règlement #2024-413 créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 4.7 Avis de motion d'un règlement d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

**4.8** Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

## **5** AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**5.1** Demande à la CPTAQ - Dossier du Lac Fecteau (442768)

## **6** LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**6.1** Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

## **7** AUTRES SUJETS

**7.1** Varia

**7.1.1** Informations sur le réseau cellulaire

**7.2** Point d'information du Maire

**7.3** Période de questions - Parole à l'assemblée

**7.4** Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.